Entité émettrice : RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services **Nature du document :** Compte-rendu		
Version : 3	**Commission Accès Réseau** **Compte-rendu de la réunion du 01/12/2021**	**Date d'approbation :** 21/12/2021
	5 Pages	0 **Annexes**

Participants (hors RTE)	**Entreprise**
ACKET Thomas	ENEDIS
ANDRE Théo	FEE
BAILONE Bruno	ENEDIS
BEAUFORT Rodolphe	GIMELEC
BOS Alain	EDF-EN
BOSCQ Aime	ENERPLAN
CONTET Ghislain	URM METZ
DEBOLD Xavier	EDF
DEBREYNE Remi	BORALEX
ECOLIVET Alix	UNELEG
EL BOUHAILI Othmane	
ENGELSTEIN Samy	SER
FERANDELLE David	SNCF RESEAU
FERRE Maxime	Syndicat ELE
FORTIN Florian	ENEDIS
GAUTHIER Laurent	ENEDIS
GIMENEZ Sébastien	ENGIE
GUINDET Sébastien	GEREDIS
HANED Oussama	UFE ELECTRICITE
ISAMBERT Julien	JIGRID
JAMMY Géraldine	ENEDIS
LAHOCHE Benoit	SICAE-OISE
MONTBROUSSOUS Christophe	CNR
MUSHAMALIRWA Daudi	GE
OLIVIER François	EDF-CIST
PETIT Fabien	SRD
PICARD Roman	CRE
RAMI Sara	CRE
ROIG RAMOS Charlotte	UFE
TREMILLON Julien	ENEDIS
VAVASSEUR Sean	SER
VIOU Dominique	ENEDIS

RTE - Réseau de Transport d'Électricité
[00, Nom de la Rue]
[00000 Ville Cedex 00]

www.rte-france.com

Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Participants RTE	Services
COPPENS CHALHOUB Christelle	RTE – Direction Comerciale
DUMARQUEZ Philippe	RTE – Contrôleur de la conformité
FORTIN Maxime	RTE – Direction R&D
HAEUSSER Nicolas	RTE – Direction Commerciale
HOUSET Quentin	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
OTMANI Rachid	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
PEILLON Anne-Luce	RTE – Direction Exploitation
PINCEMAILLE Delphine	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
SAVI Laurent	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services

Sommaire

1 Modalités de la réunion et actualités de RTE 3
2 Raccordement Producteurs : Gestion de la file d'attente 3
3 Insertion opérationnelle des EnR 4

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

1 Modalités de la réunion et actualités de RTE

La CAR a lieu en vidéoconférence, en application des mesures d'accompagnement du Plan national pour éviter la propagation de la covid-19.

En actualité, RTE a publié en octobre 2021 le rapport « Futurs Energétiques 2050 » présentant les différentes stratégies concertées afin d'atteindre la neutralité carbone. Le rapport est disponible sur le site RTE (Lien vers le rapport). Parmi les principaux enseignements, il est indiqué qu'atteindre la neutralité carbone est impossible sans un développement significatif des énergies renouvelables, et ce quel que soit les scénarios envisagés. Pour 2050, le système électrique intégrant la neutralité carbone peut être atteint à un coût maîtrisable pour la France.

Suite à la délibération de la CRE concernant le TURPE 6, RTE devra produire des indicateurs supplémentaires relatifs aux raccordements, comptage, réclamation, qualité de l'onde tension et continuité d'alimentation.

RTE présente le programme de la CAR qui sera axée sur la production EnR et les contraintes de transits. RTE informe les membres de la CAR de sa demande auprès d'ENEDIS d'engager une concertation sur le cadre contractuel et la DTR afin d'y intégrer les modalités de contribution des producteurs HTA à la gestion de la tension.

2 Raccordement Producteurs : Gestion de la file d'attente

Contenu de la présentation
RTE rappelle les difficultés en termes de volumétrie des projets d'installations de production à raccorder et souhaite mener une réflexion sur la gestion de la file d'attente (conditions d'entrée et de maintien en file d'attente). En particulier, RTE constate un accroissement du nombre de PTF et une forte hétérogénéité entre les différents projets tant sur leur viabilité que leur maturité. Ainsi, afin d'assurer un traitement efficace des dossiers et permettre d'accroitre l'acceptation des projets EnR sur son réseau, RTE propose d'instruire de nouveaux critères d'entrée et de maintien en file d'attente. Ce point sera concerté dans le cadre du GT producteur.

Réactions et questions
Enerplan salue la multiplication des arrivées de projets en file d'attente et rappelle la nécessité d'une dynamique croissante d'installations de moyens de production afin de se conformer à la PPE et au rapport « futurs énergétiques 2050 ». En particulier, Enerplan rappelle que RTE comme les GRD seront fortement sollicités dans les prochaines années, ce qui requiert d'anticiper la vague. Egalement, Enerplan constate que le nombre de PTF signées entre 2020 et 2021 est constant et demande pourquoi RTE rapporte un doublement des demandes. Enfin, la SER insiste sur l'enjeu des moyens à mettre en œuvre pour accroître le volume des raccordements et accélérer le processus. La SER souhaite, qu'après signature de la convention de raccordement, le délai affiché et effectif de 12 à 18 mois de mise en service soit raccourci.

Enerplan s'inquiète de possibles freins à l'entrée de la file d'attente qui pourraient ralentir la cadence des projets, en attirant l'attention sur deux points : le risque de freiner la transition énergétique du fait des changements de procédure de gestion de la file d'attente ; la remise en cause du cadre juridique pour les producteurs déjà entrés en file d'attente. ENGIE partage ces remarques et évoque le besoin de faire la promotion auprès des développeurs de la procédure de raccordement afin qu'ils puissent s'orienter de manière plus efficace en fonction de leurs besoins. Ainsi, les demandes ayant pour but d'obtenir le coût et le délai d'un raccordement sur le RPT pourraient être plus efficacement renvoyées vers les études exploratoires (moins chronophage pour RTE) ou une PTF en fonction des besoins des développeurs. Aussi, ENGIE évoque l'idée de créer une calculatrice permettant aux producteurs d'avoir un ordre de grandeur des coûts/délais pour les producteurs souhaitant étudier toutes les possibilités d'optimisation pour leurs projets. SER se montre également défavorable à un durcissement des règles d'entrée dans la file d'attente, et identifie un risque de retarder les projets alors que la dynamique se doit d'être vers une accélération du nombre de raccordements. FEE partage ces propos de SER et d'Enerplan.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

FEE précise que le lien entre les différents constats présentés et le travail à effectuer sur l'entrée en FA ne parait pas évident. Ellese dit prête à examiner des mesures quant au maintien des projets dans la file d'attente. Elle considère nécessaire, dans le cadre de l'instruction des demandes d'entrée et de maintien dans la file d'attente, de s'assurer que les délais de mise à disposition des ouvrages soient cohérents avec le temps de développement des projets EnR (et donc l'entrée en FA). SRD rappelle qu'il existe des différences entre les GRD et RTE quant aux conditions d'entrée dans la file d'attente. Il considère qu'il devrait être systématique pour le producteur de demander une étude exploratoire plutôt qu'une PTF afin d'avoir des informations sur l'ordre de grandeur des coûts et délais lorsque le projet est incertain. L'objectif reste bien de ne pas bloquer des capacités de raccordements.

SRD constate des contraintes en Basse Tension puisque certains postes sources présentent une contrainte d'évacuation vers le réseau de transport. Notamment, selon SRD, pour les nombreux projets de PV diffus de puissance 250 kVA, la procédure de raccordement actuelle ne permet pas de traiter ces projets de manière industrielle à ce jour.

Réponse de RTE
RTE renvoie aux GT qui traiteront de la gestion de la file d'attente dans sa dimension technique. Des concertations permettront de co-construire la solution en toute transparence.

RTE confirme qu'entre 2018 et 2020 il y a eu un doublement des demandes de raccordements (études exploratoires, PEFA, PTF). L'objectif de la concertation est bien de de faciliter la transition énergétique et d'optimiser les ressources de l'ensemble des parties. Ainsi, les objectifs sont de rationaliser la file d'attente pour en avoir une gestion plus efficace, et de mener une réflexion globale avec les GRD et les syndicats professionnels autour d'une gestion plus dynamique de la file d'attente, en cohérence avec la demande croissante des raccordements, leurs délais de réalisation et leur maturité.

Enfin, RTE tient compte des craintes et des alertes de chacun, notamment sur l'insécurité juridique pour les projets en file d'attente. RTE rappelle que la gestion de la file d'attente sera traitée de manière exhaustive et transparente lors de GT.

3 Insertion opérationnelle des EnR

Contenu de la présentation
RTE a réalisé un bilan des écrêtements pour la période qui s'étend de janvier à septembre 2021 et a présenté les zones en contraintes sur cette période. En particulier, les quatre zones les plus tendues (Blocaux, Périzet, Beautor / Setier et Dambron) ont été analysées. La solution d'écrêtement par modulation « automatique » a ensuite été présentée et continuera de faire l'objet d'échanges entre RTE, les GRD, et les producteurs. Ensuite, RTE a mentionné la mise en place d'un outil pour tracer les informations associées aux demandes de limitations, et pour indemniser efficacement les écrêtements des producteurs HTB ou HTA. A ce titre, la méthode de calcul de l'ENE a été rappelée, tout en mettant en évidence les travaux à venir et la nécessité de converger sur des méthodes pour le PV lors des prochains GT (différences à prendre en compte entre le PV et l'éolien). Enfin, les évolutions majeures des CART en termes de limitations liées aux travaux programmés, aux limitations temporaires et aux limitations pérennes à l'initiative de RTE, ont été rappelées.

Réactions et questions
FEE constate que les flexibilités, en tant que sujet transverse, sont traitées sous plusieurs axes (marché, contrat, projet STAR, …) et au sein de différents GT. Ainsi, FEE souhaiterait qu'un espace de discussion transversal dédié aux flexibilités soit créé, afin d'avoir une vision complète du sujet. Enerplan se joint à cette requête en exprimant le souhait de voir émerger une autre instance de concertation et d'échanges liée à ces enjeux. Ce souhait est également exprimé par GIMELEC et ENGIE. Cette instance pourrait réunir RTE, les GRD et les producteurs.

De plus, ENGIE interroge RTE à propos de sept zones non identifiées en amont et ayant déjà un besoin d'écrêtement. ENGIE serait donc intéressé par un outil de traçabilité RTE permettant d'anticiper et d'historiser les prévisions et le réalisé, afin de pouvoir établir un bilan régulier du suivi de la dynamique des écrêtements mis

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

en œuvre. Enfin, GIMELEC souligne l'importance de coordonner avec les différents acteurs le rythme de déploiement des automates, en vue de leurs industrialisations.

FEE interroge le choix de RTE de se concentrer sur l'ENE (Energie non Evacuée) pour décider ou non du renforcement d'un ouvrage et craint en ce sens un ralentissement du nombre de créations d'ouvrages. De plus, FEE demande si les contraintes en N-1 sont incluses dans la stratégie de dimensionnement optimal. Egalement, ENGIE soutient le choix de dimensionnement optimal du réseau et considère que le corollaire de cette méthode (qu'aurait-on fait sans dimensionnement optimal) nécessite un suivi/gestion des choix à opérer (écrêtement / Ouvrages évités / décalés). Ainsi, RTE sera en capacité de démontrer la pertinence des solutions retenues. Par ailleurs, ENGIE souhaite comprendre à quoi correspond le facteur de charge pris en compte dans le calcul de l'ENE. ENGIE propose la mise en place d'un espace dédié pour échanger sur tous ces sujets.

FEE s'étonne que les volumes ENE croissent déjà alors que le principe d'augmentation des taux de démarrage n'a été validé que courant 2020 dans la DTR 2.6 de RTE pour les S3REnR : selon elle, cette nouvelle méthode de dimensionnement au stade de la PTF ne devrait donc pas encore se réaliser en ENE. Enfin, FEE souhaite que le suivi des limitations soit fait à une maille plus fine qu'à la maille nationale, et demande s'il est possible de flécher une quantité d'ENE sur un ouvrage « non-démarré » ou non engagé.

Enfin, Enerplan considère que l'automatisation de l'indemnisation est un sujet central sur lequel il faudrait avancer rapidement, car cela permet de donner de la visibilité aux producteurs : le processus d'activation et d'indemnisation devrait être fluide pour que les gestionnaires de réseau bénéficient de l'écrêtement.

Réponse de RTE
RTE rappelle qu'il mène une démarche humble et apprenante, en co-construisant en toute transparence les solutions avec les différentes parties prenantes lors des GT notamment. RTE travaille à obtenir le meilleur arbitrage entre justesse des résultats et rapidité de mise en œuvre. Cet arbitrage sera concerté entre RTE, les gestionnaires de réseau de distribution et les producteurs.

RTE rappelle le cadre du SDDR en expliquant que le dimensionnement optimal du réseau est une réalité depuis de nombreuses années, et sert de critère de décision entre l'écrêtement et la création d'un ouvrage. RTE rappelle que les taux de démarrage existent depuis la création des S3REnR (en 2012), le dimensionnement optimal consacrant la recherche d'un optimum technico-économique entre adaptation de l'infrastructure et écrêtement. L'existence de zones saturées ainsi que l'augmentation de la consommation d'électricité dans le futur montrent l'importance des écrêtements et suggèrent leur augmentation dans le futur.

Ensuite, RTE explique que le réseau est mutualisé et qu'à ce titre, une vision globale du réseau est pertinente contrairement à une vision ouvrage par ouvrage. Ainsi, dans ses modélisations, RTE a pris en compte le fait qu'un écrêtement agissait sur plusieurs ouvrages. En ce sens, en modélisant le réseau sous le prisme d'un dimensionnement optimal, RTE a estimé à combien se chiffrerait les investissements sans écrêtements, ce qui confirme la pertinence économique de la stratégie.

Enfin, RTE n'est, sur le principe, pas opposé à la création d'un espace transverse et globale de partage autour de cette thématique. Elle pourrait prendre la forme d'un séminaire dédié. Néanmoins, ce point nécessite de reboucler avec les gestionnaires de réseau en particulier.

* *
*

Les supports des présentations sont disponibles sur concerte.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication
même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)